

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2023\_72 - OBJET : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension de l'école Paul Doumer - Avenant n° 2**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** que dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de l'école Paul Doumer, il a été lancé une consultation pour la mission de contrôle technique.

Par décision 2017\_126 du 11 décembre 2017 a été attribuée la mission à SOCOTEC, sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 5.000.000,00 €HT, pour un montant de 18.000,00 €HT.

Par décision 2018\_115 du 12 novembre 2018 a été conclu un avenant n°1 à la mission de contrôle technique pour un montant de 6 660,00 €HT portant ainsi le montant total de la mission à 24 660,00 €HT.

**INFORME** que des modifications ont été apportées en cours de marché en plus et moins-values sur les lots travaux, ramenant le montant des travaux à 7.607.200,12 €HT.

De plus, le délai prévisionnel d'exécution des travaux, fixé dans l'acte d'engagement, était de 24 mois. Les travaux relatifs au groupe scolaire Paul Doumer ont démarré le 22 juillet 2019 et ne sont pas terminés à ce jour. Il convient donc de prolonger de 12 mois la mission de contrôle technique ; les autres précédents mois de dépassement ne seront pas facturés à titre de remise commerciale. La plus-value engendrée par ces modifications est de 8 400,00 €HT sur la phase 3 – Contrôle sur chantier de la réalisation des ouvrages et des documents.

Enfin, l'option « parvis », prévue dans l'avenant n°1, n'ayant pas été retenu, il convient de porter en moins-value la somme de 763,00 €HT.

**DECIDE**, en conséquence, de conclure un avenant n°2 à la mission de contrôle technique avec SOCOTEC pour un montant de 7 637,00 €HT. Le montant total de la mission est porté à 32 297,00 €HT.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 7 septembre 2023.

Le Maire  
Olivier GUEFFOU

